

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 005-5531/19/BM

■ Approbation d'un protocole transactionnel avec la société "Agence Grand Public" concernant les prestations pour l'organisation des Assises Citoyennes de l'habitat le 26 mars 2019

MET 19/10513/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En réponse aux événements dramatiques du 5 Novembre 2018 sur la rue d'Aubagne, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine Vassal a souhaité une mobilisation exceptionnelle de la Métropole par un plan d'urgence d'aide aux familles touchées mais également par la mise en place d'une stratégie durable pour le logement.

C'est pourquoi en Décembre 2018, la Présidente a missionné Jacques Ansquer et les services de la Métropole pour organiser d'ici le printemps 2019 les Assises Citoyennes de l'Habitat pour formuler des recommandations et propositions dans les domaines de l'habitat et du logement.

La date retenue par la Présidente de la Métropole pour les Assises est le 26 mars 2019 (date annoncée lors de la conférence de presse de la Présidente Martine Vassal le 4 Février dernier).

Le lourd travail de préparation, de consultations, d'enquêtes terrain et d'analyses à entreprendre en amont de l'évènement nécessitait, pour garantir la tenue des délais, d'engager cette commande sous quelques jours, incompatibles avec la passation d'un marché.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Le recours à l'UGAP a été tout de suite envisagé. Mais une erreur de procédure de la part de l'UGAP a contraint la Métropole Aix-Marseille-Provence à avoir recours à un protocole transactionnel avec la société « Agence Grand Public » pour mener à bien la mission dans les temps impartis.

L'Agence Grand Public a ainsi été identifiée pour les prestations suivantes qui font l'objet du présent protocole transactionnel :

- enquête sociologique auprès de 70 à 80 personnes, restitution par des films vidéo et par un rapport d'enquête ;
- travail d'analyse au format grand public intégrant à la fois les enseignements de l'enquête sociologique, ceux de la plateforme numérique des Assises, et les contributions de tous les partenaires institutionnels impliqués ;
- conception du déroulé et animation de la plénière du 26 Mars 2019 ;
- rédaction du bilan des Assises Citoyennes de l'Habitat, diffusable au grand public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Civil et notamment les articles 2044 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole-Aix-Marseille Provence;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Bureau de la Métropole envisage d'adopter une délibération portant sur l'approbation d'un protocole transactionnel avec la société « Agence Grand Public » pour la réalisation de prestations pour les Assises Citoyennes de l'Habitat du 26 mars 2019.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la société « Agence Grand Public » pour la réalisation de prestations pour les Assises Citoyennes de l'Habitat du 26 mars 2019.

Article 2 :

Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé prévoyant notamment le versement d'une indemnité transactionnelle de 90 201,33 euros hors taxes soit 108 241,59 euros toutes taxes comprises, à la société « Agence Grand Public ».

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole transactionnel.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Projet métropolitain et Conseil de
Développement

Michel ROUX